

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune  
de  
FONTAINE - HENRY

---

**Conseil Municipal**  
**Séance du 30 janvier 2017**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix sept le trente janvier à 19h00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO DE MOLINER, NEDELEC, MADEC, d'OILLIAMSON, CHRETIEN.

Mesdames CAILLERE, RENAUDE, ALVADO, RACINE.

Absents :

Absent excusé : Madame CREVON.

Pouvoir :

Madame ALVADO a été élue secrétaire de séance.

## **1 Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 Candidature pour les différentes commissions communautaires**

Lors du conseil communautaire du 14 janvier 2017, la question de la composition des commissions de Seules Terre et Mer a été évoquée.

Voici la liste des élus de Fontaine-Henry se portant candidats aux différentes commissions :

- Commission Développement Economique et Aménagement de l'espace, Tourisme : Monsieur Pierre-Jean MADEC.

- Commission Finances, Affaires générales, Action Sociale et Personnel : Corinne ALVADO.

- Commission Enfance, RAM - Jeunesse, Sport - Loisirs : Sandrine RENAUDE

- Commission Déchets Ménagers : Pierre-Jean MADEC.

- Commission Culture : Carole CAILLERE

- Commission Voirie-Bâtiments-SPANC-Gens du voyage : Cyrille ROSELLO DE MOLINER
- Commission scolaire, périscolaire et transport scolaire : Philippe CAILLERE
- Commission Intercommunale des Impôts directs (T.H) : Corinne ALVADO

### **3 Programme d'efficacité énergétique SDEC**

Monsieur Caillère donne lecture du programme d'efficacité énergétique de l'éclairage public établi par le SDEC Energie.

Le diagnostic du SDEC fait ressortir que

- 3 armoires (la N°01/04 et 06) sont à remplacer. Coût estimatif des travaux : 13 500€ HT, Zéro euro à la charge de la commune.
- 4 foyers types "boule" sont vétustes et sont à remplacer et déplacer par 4 lampadaires neufs équipés de foyers LED. Coût estimatif des travaux : 6 000€ HT, reste à la charge de la commune 3 200€ HT.
- 9 foyers énergivores sont à remplacer et à déplacer par 9 lampadaires neufs équipés de foyers LED. Coût estimatif des travaux : 18 400€ HT, reste à la charge de la commune 12 100€ HT

Pour synthétiser, reste 37 900€ HT de travaux à effectuer, pour une charge communale de 15 300€ HT. Une fois ces travaux réalisés, la commune fera une économie annuelle de 1372 kWh, 328€ et 150 kg de CO2.

Ces travaux seront réalisés sur l'année 2017 et imputés en section de fonctionnement (au compte 65541) si les crédits budgétaires le permettent, la décision sera prise lors de l'établissement du budget.

La commune opte pour la mise en place d'un lampadaire Impasse de l'Abbé Roger. Coût des travaux 2 694.62€ TTC, reste à la charge de la commune 1 684.14€ (imputable au compte 65541), travaux réalisés en 2017.

Le conseil municipal donne tous pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer l'acte d'engagement et la convention pour le lampadaire Impasse de l'Abbé Roger.

Le conseil municipal souhaite que toutes les horloges soient remises à l'heure et que les horaires soient changées. A savoir, horaires en semaine, allumage à 6h30 et extinction à 22h30 et le week-end allumage à 7h00 et extinction à 23h30.

### **4 Informations et questions diverses**

-Permis d'aménager du lotissent : Avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France pour les motifs suivants : -La différence d'altitude entre le terrain d'assiette du projet et sa voie d'accès, la route départementale 141, est une caractéristique du paysage existant. Le Projet ne tient pas compte de ce relief. L'accès projeté depuis la route crée un passage en tranchée dans un talus et une voirie d'une pente supérieure à

16%. L'impact visuel de ces travaux de terrassements est de nature à porter atteinte à la qualité paysagère du site inscrit.

-Envoi du Conseil Départemental : Sixième édition de Pierres en Lumières, cette manifestation se déroulera le 20 mai 2017. La commune ne participera pas.

-Envoi de la Préfecture : Modification des limites territoriales des arrondissements, la Commune de Fontaine-Henry est gérée par la sous-préfecture de Bayeux.

- Lecture de la fiche de procédures concernant les mesures de sûreté "vigipirate".

- Envoi du Conseil Départemental : notre demande de subventions pour les travaux de réfections de trottoirs et d'accessibilité sera subventionné sur la base de 16 000€ HT subventionable à 40%. Le dossier sera examiné prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire